

Objet : Projet de demi-échangeur RD211 – RD 213 E2

Monsieur le Président

Lors de la première réunion publique de concertation en date du 13 février 2019 la Métropole a présenté à Martignas le projet d'un 1/2échangeur RD 211 – RD 213 E2.

Permettez-moi de résituer le contexte :

La RD 211 est devenue la voie de délestage de la rocade de Bordeaux, en fait un « petit contournement » reliant A62, A63 et zones d'activités de l'Ouest Bordelais.

Elle est aussi l'itinéraire des convois exceptionnels PL assurant la logistique des zones d'activités économiques, aéronautiques notamment de la métropole.

L'initiative de Martignas est louable. En effet vouloir détourner le trafic véhicules lourds du centre de Martignas est en soi un but commun à tous les centres villes.

Elle est cependant égocentrique car elle ne tient pas compte de l'environnement en particulier de l'origine du flux de véhicule qui traverse également Saint Jean d'Illac.

Une action de Saint Jean d'Illac et du Conseil Départemental de Gironde depuis 2014 consiste à dévier le trafic RD 211 Nord Sud :

C'est l'engagement du projet de contournement est de Saint Jean d'Illac, du Rond point des Cantines sur le RD 211 au Rond point Portes Océanes sur la déviation de Martignas.

Les travaux programmés pour un début de chantier au plus tard en janvier 2020 avec un délai de réalisation d'un an.

Cette solution règle le sujet du transit PL au sein de SJI et Martignas simultanément.

Ce dossier a été présenté à plusieurs reprises lors de réunions organisées par le Conseil Départemental auxquelles la Métropole de Bordeaux et la Ville de Martignas ont participé.

Cette solution a été présentée lors d'une réunion publique à Saint Jean d'Illac, organisée par le CD33 le 23/10/2008 en présence de la Conseillère Départementale Cécile St Marc.

La ville de Saint Jean d'Illac n'est pas opposée au projet de demi-échangeur, mais demande le respect de certaines conditions, compte-tenu des répercussions certaines d'un tel aménagement sur la commune de Saint Jean d'Illac :

- 1-que soit réalisé un échangeur complet et non un 1/2 échangeur
- 2-qu'il ne soit engagé qu'après la réalisation complète du contournement Est de Saint Jean d'Illac depuis le Rond Point des Cantines jusqu'au Rond Point de la Déviation Portes Océanes
- 3-qu'après la mise au gabarit de la rue Dauphine demandée depuis 3 ans par Saint Jean d'Illac dans le cadre de l'OIM Bordeaux Aéroport (liaison RD 213 et RD 106 Boulac)

En conclusion, Saint Jean d'Illac dans tous ses projets intègre les impacts sur sa commune voisine Martignas (contournement Est, projet de lycée situé sur le RD 211 entre Saint Jean d'Illac et Martignas).

Notre ville attend donc la réciprocité dans les projets menés par la Métropole sur la Commune de Martignas.

Pour mémoire un autre projet du Conseil Départemental existe à Saint Jean d'Illac :

La création d'une voie réservée transport en commun et co-voiturage sur la RD106 sens Bassin-Bordeaux (début travaux 2021)

Nous n'avons pas de remarque sur le projet de voie nouvelle Marchegay-Crabemorte.

Déposé le 7/3/2019
par JP. ALVEMANT
24 adjoint au Maire

le 07/03/2019.

je souligne N°

je m'oppose à ce projet de couvernement, si la variante n°4 est retenue.

en effet, cette variante couvrirait ma propriété

située au

Cette propriété est Bâtie, alors que sur les autres variantes, ne toucherait pas de propriété Bâtie.

La variante n°4 passerait à une cinquantaine de mètres de la maison, nous compreniez que je ne peux accepter cela. Nous avons acheté cette propriété en 2017, pour la tranquillité, et nous pour avoir une route à +/ - 50 mètres.

Voir 3,

je vous demande de retenir les variantes 2 ou 2 Bis, afin d'éviter de longues négociations, sachant que nous nous opposeront à la variante n°4, avec l'aide / guidance nécessaire.

Esperant être entendue,

Cordialement